

PROGRAMME

D'ÉDUCATION MUSICALE

N. B. – Ce document est une version numérisée du document original et ne constitue pas une nouvelle version du programme d'études. Il est possible que la mise en page diffère de la version papier originale.

Cadre théorique

DOCUMENT DE TRAVAIL

(Révision mai 2001)

Table des matières

VOLET 1 : PROGRAMME SCOLAIRE

1.1	ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU SYSTÈME SCOLAIRE	2
1.1.1	Mission de l'éducation	2
1.1.2	Objectifs et normes en matière d'éducation.....	3

VOLET 2 : PROGRAMME D'ÉDUCATION MUSICALE

2.1	ORIENTATION DE LA DISCIPLINE.....	7
2.1.1	Définition de la discipline.....	7
2.1.2	Rôle de la discipline.....	7
2.1.3	But et résultats d'apprentissage généraux de la discipline	10
2.1.4	Progression de la discipline.....	11
2.1.5	Relation de la musique avec les autres disciplines	16
2.2	COMPOSANTES PÉDAGOGIQUES DU PROGRAMME	16
2.2.1	Principes directeurs	18
2.2.2	Clientèle.....	18
2.2.3	Relation entre la démarche pédagogique et le processus d'apprentissage	18
2.2.4	Évaluation des apprentissages.....	21

BIBLIOGRAPHIE	24
---------------------	----

Note : Dans le but de faciliter la lecture du texte, le masculin est utilisé à titre épicène

VOLET 1 :

PROGRAMME SCOLAIRE

1.1 ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU SYSTÈME SCOLAIRE

1.1.1 Mission de l'éducation

« Guider les élèves vers l'acquisition des qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique. »

Le système d'instruction publique est fondé sur un ensemble de valeurs dont **l'opportunité, la qualité, la dualité linguistique, l'engagement des collectivités, l'obligation de rendre compte, l'équité et la responsabilité.**

Dans ce contexte, la mission de l'éducation publique de langue française favorise le développement de personnes autonomes, créatrices, compétentes dans leur langue, fières de leur culture et désireuses de poursuivre leur éducation toute leur vie durant. Elle vise à former des personnes prêtes à jouer leur rôle de citoyennes et de citoyens libres et responsables, capables de coopérer avec d'autres dans la construction d'une société juste fondée sur le respect des droits humains et de l'environnement.

Tout en respectant les différences individuelles et culturelles, l'éducation publique favorise le développement harmonieux de la personne dans ses dimensions intellectuelle, physique, affective, sociale, culturelle, esthétique et morale. Elle lui assure une solide formation fondamentale. Elle a l'obligation d'assurer un traitement équitable aux élèves et de reconnaître que chacun d'eux peut apprendre et a le droit d'apprendre du mieux qu'il peut. Elle reconnaît les différences individuelles et voit la diversité parmi les élèves en tant que source de richesse.

L'éducation publique vise à développer la culture de l'effort et de la rigueur. Cette culture s'instaure en suscitant le souci du travail bien fait, méthodique et rigoureux; en faisant appel à l'effort maximal; en encourageant la recherche de la vérité et de l'honnêteté intellectuelle; en développant les capacités d'analyse et l'esprit critique; en développant le sens des responsabilités intellectuelles et collectives, les sens moral et éthique et en incitant l'élève à prendre des engagements personnels.

Toutefois, l'école ne peut, à elle seule, atteindre tous les objectifs de la mission de l'éducation publique. Les familles et la communauté sont des partenaires à part entière dans l'éducation de leurs enfants et c'est seulement par la coopération que pourront être structurées toutes les occasions d'apprentissage dont ont besoin les enfants afin de se réaliser pleinement.

1.1.2 Objectifs et normes en matière d'éducation

L'apprentissage qui se fait dans les écoles est important, voire décisif, pour l'avenir des enfants d'une province et d'un pays. L'éducation publique doit avoir pour but le développement d'une culture de l'excellence et du rendement caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu.

Les objectifs de l'éducation publique sont d'aider chaque élève à :

1. développer la culture de l'effort et de la rigueur intellectuelle, ainsi que le sens des responsabilités;
2. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour comprendre et exprimer des idées à l'oral et à l'écrit dans la langue maternelle d'abord et ensuite, dans l'autre langue officielle;
3. développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des concepts mathématiques, scientifiques et technologiques;
4. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour se maintenir en bonne santé physique et mentale et contribuer à la construction d'une société fondée sur la justice, la paix et le respect des droits humains;
5. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être reliés aux divers modes d'expression artistique et culturelle, tout en considérant sa culture en tant que facteur important de son apprentissage; et
6. reconnaître l'importance de poursuivre son apprentissage tout au long de sa vie afin de pouvoir mieux s'adapter au changement.

L'ensemble de ces objectifs constitue le principal cadre de référence de la programmation scolaire. Ils favorisent l'instauration du climat et des moyens d'apprentissage qui permettent l'acquisition des compétences dont auront besoin les jeunes pour se tailler une place dans la société d'aujourd'hui et de demain.

VOLET 2 :
PROGRAMME D'ÉDUCATION MUSICALE

2.1. ORIENTATION DE LA DISCIPLINE

2.1.1 Définition de la discipline

Dans le présent programme d'études, on définit l'éducation musicale comme l'enseignement de la discipline qui étudie l'art d'organiser et de combiner les sons, en fonction de leur mélodie, rythme, harmonie, timbre, texture et forme, qui s'actualisent par l'audition, l'interprétation et la création vocale ou instrumentale.

2.1.2 Rôle de la discipline

La musique, forme d'art sonore, est avant tout un moyen d'expression et de communication. Elle possède un système symbolique très puissant qui sert d'outil privilégié d'expression personnelle. La musique « permet de rendre visible et audible ce qui est à l'intérieur de soi : c'est l'unicité de l'être qui s'y exprime » (Conseil supérieur de l'éducation du Québec, 1988). Elle favorise l'expression totale de l'être humain où les domaines affectif et cognitif s'unissent dans la création et l'interprétation musicales. Dans le processus d'apprentissage, l'élève manipule le son en utilisant simultanément les dimensions physique, cognitive, affective et esthétique). D'ailleurs, c'est par le développement du domaine esthétique que la musique, en tant qu'expression artistique, contribue d'une façon particulière au développement global de la personne. L'esthétique est le domaine d'apprentissage qui favorise la croissance de la sensibilité artistique, qualité importante pour percevoir et comprendre les émotions et les sentiments humains. Or, c'est à travers les formes artistiques que certaines personnes expriment les émotions et les sentiments qu'elles peuvent difficilement exprimer par d'autres systèmes symboliques. De plus, ce type d'expérience musicale encourage le jugement esthétique par lequel la personne apprend à connaître ses valeurs propres qui guident les prises de décisions de sa vie personnelle et sociale.

La musique est aussi un moyen d'apprentissage. Selon la théorie des intelligences multiples de Gardner (1983), la musique est une forme d'intelligence qui permet de connaître et de comprendre les réalités du monde. Elle devient un moyen privilégié de saisir certaines facettes de l'être humain et de son univers, parfois inexprimées par d'autres moyens de communication. Grâce à une variété d'expériences musicales individuelles et collectives, la personne peut découvrir les réalités humaines, culturelles et sociales.

La formation musicale, comme toute formation scolaire, mise donc sur le développement intégral de la personne et contribue d'une façon particulière à l'actualisation de tous, sous toutes les dimensions humaines. Par exemple, la formation musicale permet à l'élève, sous :

A. la dimension intellectuelle

- de développer le potentiel musical présent en lui (Gardner, 1983) ;
- de faire l'expérience des éléments de la musique afin de développer et de raffiner sa sensibilité musicale et d'améliorer son niveau de compréhension et d'appréciation musicales ;
- de développer sa discrimination visuelle et auditive ;
- de perfectionner ses habiletés cognitives d'ordre supérieur telles que la métacognition, la résolution de problèmes, la pensée critique, la capacité d'analyse et de synthèse.

B. la dimension affective

- de développer ses aspects intuitif, imaginatif et créatif;
- de se connaître lui-même dans le plus profond de son être et de pouvoir s'exprimer dans son unicité, donc de devenir;
- de renforcer la confiance en soi et sa discipline personnelle en participant aux activités qui encouragent la réussite, la concentration et la pratique régulière;

- de prendre conscience de ses propres sentiments et d'y donner forme par la compréhension des métaphores créées par l'imagination de l'artiste;
- d'exprimer ses sentiments par la création, l'interprétation et l'appréciation musicales.

C. la dimension physique

- d'améliorer la souplesse et la coordination entre l'oreille, la voix et les mains par l'interprétation vocale et instrumentale;
- de prendre conscience de son corps par la respiration et les mouvements corporels;
- de développer sa motricité fine et globale.

D. la dimension culturelle

- de comprendre l'héritage culturel d'ici et d'ailleurs, d'hier, d'aujourd'hui et de demain;
- d'acquérir une fierté particulière pour sa culture;
- de comprendre la civilisation actuelle, de savoir y contribuer et par des actions concrètes de s'engager à la sauvegarde culturelle.

E. la dimension sociale

- d'acquérir le respect de soi et des autres;
- de vivre l'expérience de la coopération lors d'activités de groupes liées à des activités d'exploration, de création et d'expression musicales;
- de comprendre le rôle de la musique dans la société.
- de faire l'analyse critique de ses propres valeurs et de celles de la société d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs en participant à des activités d'appréciation musicale;

F. la dimension esthétique

- d'explorer les qualités esthétiques de la musique et d'en faire l'expérience;
- de percevoir et de comprendre les sentiments et les émotions propres à l'âme humaine à l'aide des éléments expressifs de la musique;

- de pouvoir s'exprimer du plus profond de son être par le biais des éléments expressifs de la musique ;
- d'acquérir un sentiment de bien-être et de satisfaction personnelle par l'expérience musicale.
- de vivre des expériences esthétiques qui contribuent à l'exaltation de l'esprit humain et à l'amélioration de la qualité et du sens de la vie.

L'éducation musicale est un domaine d'étude qui fait partie de l'éducation accessible à tous. Elle contribue au développement intégral de l'élève et lui apporte des connaissances et des habiletés distinctes de celles des autres domaines d'études.

2.1.3 But et résultats d'apprentissage généraux de la discipline

Le but de l'éducation musicale est de développer le potentiel musical et global de chaque élève en lui permettant d'acquérir l'autonomie nécessaire pour découvrir le plaisir et le bien-être que procure l'expression musicale en tant que source continue d'expériences esthétiques, personnelles, sociales et culturelles. Pour atteindre ce but, l'élève devra être en mesure d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et développer son savoir-être.

I. Savoirs

- A. démontrer sa connaissance des différentes composantes théoriques et techniques de la musique tout en ayant des compétences en lecture et en écriture musicales.

II. Savoir-faire

- A. connaître et interpréter diverses pièces du répertoire vocal et instrumental d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui ;
- B. développer la discrimination auditive afin de comprendre, analyser et porter un jugement critique concernant le choix des éléments musicaux faisant partie de pièces musicales d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui ;

- C. faire la synthèse de ses savoirs musicaux par l'expression personnelle et pouvoir les transférer dans des activités d'improvisation et de création.

III. Savoir-être

- A. réagir de façon expressive, authentique et personnelle à l'expérience musicale en démontrant ses dimensions affectives et esthétiques ;
- B. comprendre l'importance du rôle de la musique dans la vie sociale et culturelle d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui ;
- C. encourager la vie musicale et culturelle à l'école et dans la communauté;
- D. continuer, de manière autonome à vivre des expériences esthétiques musicales pendant toute la vie.

2.1.4 Progression de la discipline

Dans le présent programme d'études, les résultats d'apprentissage généraux (section 2.1.3) et les composantes décrites ci-dessous sont les mêmes pour tous les niveaux M-12. Cependant, les apprentissages découlant de ces résultats doivent tenir compte du degré des savoirs antérieurs et des niveaux de développement cognitif, psychomoteur et affectif de l'élève. Les résultats d'apprentissage, regroupés en fonction des savoirs, savoir-faire et savoir-être, font partie de la formation globale en éducation musicale. Toutes ces composantes doivent être partie intégrante du processus d'apprentissage pour chaque niveau scolaire et ce, dans le but d'assurer l'autonomie de l'élève afin qu'il continue à vivre des expériences musicales esthétiques la vie durant.

Les sections qui suivent élaborent les caractéristiques des savoirs, savoir-faire et savoir-être musicaux.

A. Savoirs

Le contenu de tout domaine d'apprentissage comprend les concepts qui structurent la

matière enseignée et qui ainsi la distinguent des autres domaines d'apprentissage. Puisque la musique est une forme d'art auditive, les concepts musicaux sont fondés sur les composantes sonores de la musique. Ils sont reliés aux attributs du son (le rythme, la mélodie, le timbre) qui, combinés, produisent de l'harmonie avec une texture propre et qui peuvent être modifiés par un changement d'intensité sonore ou d'articulation. Les sons sont organisés en une forme musicale selon le style et l'expression du contexte historique et culturel.

En éducation musicale, l'élève doit intégrer les concepts reliés aux :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| a) attributs du son : | rythme
mélodie
timbre |
| b) combinaisons du son : | harmonie
texture |
| c) modifications du son : | intensité
articulation |
| d) organisations du son : | forme
style
expression |

B. Savoir-faire

L'élève perçoit, réagit et s'engage dans des interactions avec le monde sonore par l'appréciation, l'interprétation et la création musicales.

Dans une activité d'appréciation ou d'écoute active de la musique, l'élève est appelé à décrire sa perception musicale par l'expression corporelle, l'image et la communication orale.

En vivant des diverses expériences d'écoute musicale active, l'élève augmentera ses habiletés psychomotrices, cognitives et affectives. Ceci lui permettra d'alimenter l'appréciation musicale par une analyse et une critique de l'œuvre dans son contexte historique et culturel.

L'élève s'engage dans l'expression musicale par des activités d'interprétation et de création. C'est en chantant et en jouant des instruments que l'élève interprétera une oeuvre musicale. Ces deux formes d'expression devraient occuper une place importante dans l'apprentissage intégral de la musique à tous les niveaux scolaires.

La création musicale se concrétise par l'improvisation et la composition. Dans les activités de création musicale, l'élève exprime l'essence même de son être en faisant appel aux concepts musicaux appris. Tout élève, selon son niveau et son rythme de développement musical, peut démontrer la synthèse de ses apprentissages dans l'improvisation ou la création musicales.

C. Savoir-être

Toute expérience musicale apprend à l'élève à exprimer ses pensées et ses émotions dans un contexte personnel, social, historique et culturel. C'est par l'expression et l'évocation de pensées, d'images et d'émotions que la musique prend une signification.

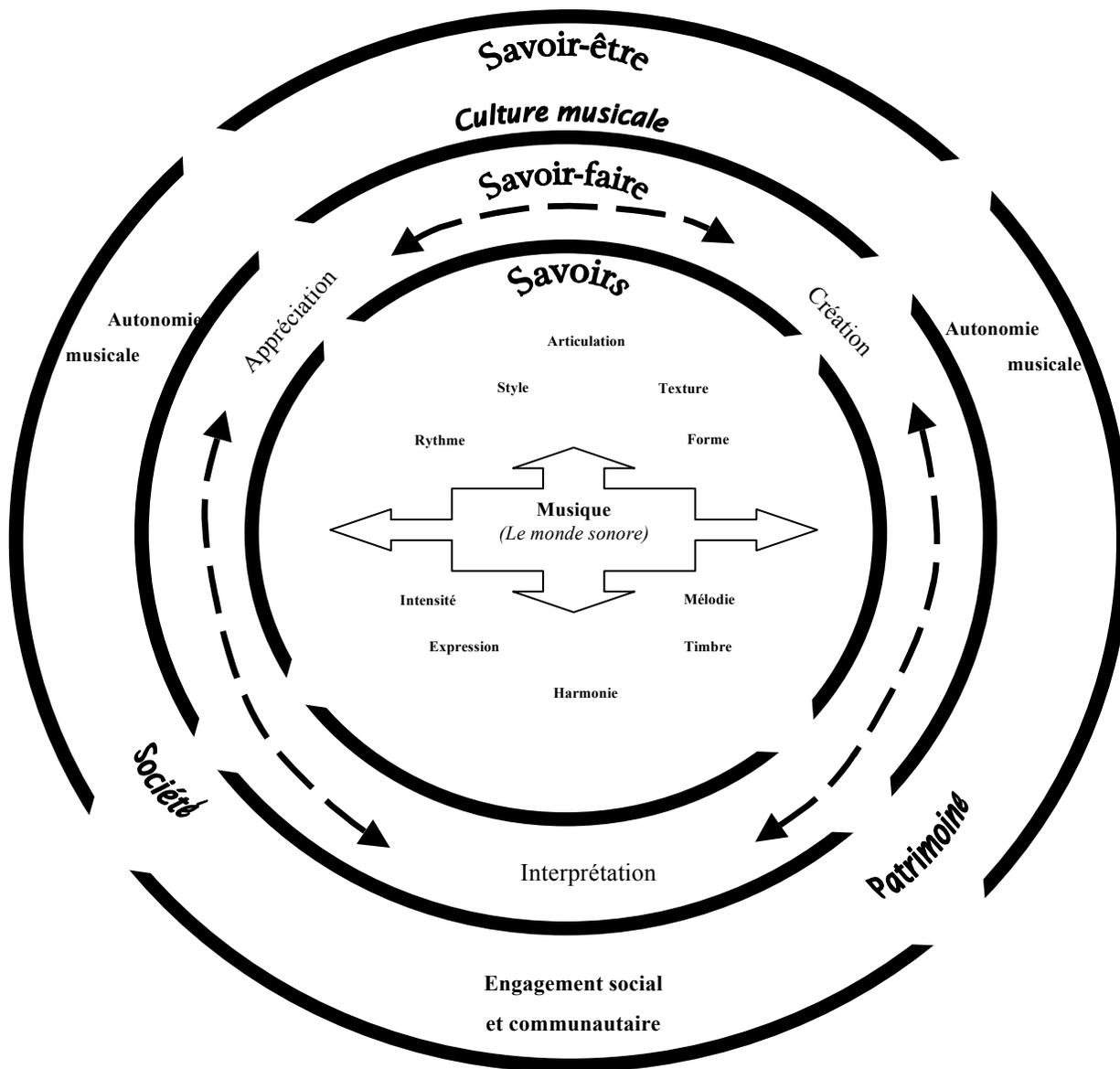
Puisque la musique contribue à l'épanouissement de la personne au sein d'une société, l'élève doit avoir l'occasion de participer à de multiples activités qui développeront son sens d'appartenance et sa perception du rôle de la musique dans la vie communautaire et sociale. Il sera un consommateur de musique averti capable de discrimination auditive et apte à donner à l'art et à la musique une place de choix dans sa vie. De plus, la musique interprétée, créée et perçue à partir de contextes historiques et culturels variés, permettra à l'élève de découvrir la richesse et la diversité de l'âme humaine et de se sentir solidaire des peuples de la

terre. L'élève aura développé l'autonomie musicale nécessaire lui permettant de faire des choix qui l'amèneront à être fier de sa culture et conscient de sa place en société.

Le tableau qui suit résume les composantes du programme d'études.

Tableau 1

Composantes du programme d'éducation musicale



2.1.5 Relation de la musique avec les autres disciplines

L'apprentissage de la musique, comme celui des arts en général, est un moyen privilégié pour l'élève d'approfondir ses connaissances par rapport aux autres disciplines et de poser un regard différent face aux réalités de la vie humaine.

Sans enlever d'importance à la spécialisation, l'élève doit être capable de relier ses nouvelles connaissances musicales à celles apprises antérieurement, de même que puiser des idées et d'autres connaissances dans divers domaines lors de la résolution de problèmes.

Le programme d'éducation musicale offre de nombreuses occasions d'apprentissage holistique en y intégrant le contenu provenant d'autres disciplines. De plus, l'élève a l'occasion de découvrir comment relier la musique à sa vie personnelle, communautaire et sociale.

2.2 COMPOSANTES PÉDAGOGIQUES DU PROGRAMME

2.2.1 Principes directeurs

Le programme d'éducation musicale repose sur les principes directeurs d'ordre pédagogique découlant des buts et objectifs de la discipline.

1. L'éducation musicale contribue au développement global de l'élève en touchant de façon particulière à la dimension esthétique. C'est par le biais d'expériences musicales que l'élève prendra conscience de ses émotions et de ses sentiments.

2. L'éducation musicale est axée sur une approche socio-constructiviste de l'apprentissage. L'élève construit son savoir à partir de ses expériences antérieures. Par des expériences sensorielles, il s'approprie un concept musical qu'il approfondit graduellement selon ses expériences d'interaction avec le monde sonore. La démarche pédagogique exige donc le passage du connu (connaissances antérieures) à l'inconnu (résultat d'apprentissage) pour enfin aboutir à un nouveau connu (connaissances fiables, durables et transférables).

La construction des savoirs en musique se fait par l'interaction entre les personnes dans une atmosphère où l'expression de soi et le respect des autres sont valorisés. L'élève fait part de ses expériences, structure ses idées, résout des problèmes, fait de l'analyse et de la synthèse dans un esprit de collaboration. C'est par l'interprétation d'oeuvres vocales et instrumentales collectives que l'élève reconnaît l'unité dans la diversité musicale et humaine comme composante importante à la valeur esthétique de l'oeuvre musicale.

3. L'apprentissage musical s'effectue par une multitude d'activités musicales diverses formes (interprétation, création, appréciation) afin de respecter les modes de représentation des connaissances (exploratoire, iconique et symbolique) ainsi que le rythme et le style d'apprentissage de chacun des élèves.

4. L'éducation musicale contribue à développer la créativité et l'expression personnelle de l'élève. Des expériences pratiques incitant à la participation active, fourniront à l'élève l'occasion de s'exprimer par l'interprétation, l'appréciation et la création musicale. Aussi, en favorisant une approche de découverte, l'élève pourra, par la pensée réflexive et critique, développer davantage sa créativité en situation de résolution de problèmes.

5. L'éducation musicale donne à l'élève l'occasion de se rattacher à son patrimoine acadien et canadien d'origine francophone. Il apprend à le connaître davantage et à en être fier. Aussi l'expérience d'oeuvres musicales d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui permettra à l'élève de s'ouvrir à d'autres cultures.

6. L'éducation musicale permet à l'élève de devenir un consommateur capable de porter un jugement sur ses productions musicales et celles des autres. L'élève peut souvent exercer sa pensée réflexive et critique dans des activités d'auto-évaluation et de critique constructive des réalisations collectives et individuelles musicales en salle de classe ou à l'écoute de musique enregistrée.

7. Les attitudes, les dispositions et les valeurs guident les activités du programme d'éducation musicale et les perceptions de l'élève. Un climat qui favorise une approche de découverte permet de développer sa dimension affective. La curiosité, l'objectivité, la prudence, l'esprit critique, la créativité, la patience, la discipline personnelle, l'ouverture d'esprit, la coopération, le respect ne sont que quelques-unes des attitudes et dispositions visées.

2.2.2 Clientèle

Tous les élèves de la maternelle à la 6^e année ont accès à l'éducation musicale, élément important qui fait partie du développement global de la personne. De la 7^e à la 12^e année, l'élève procédera à l'orientation artistique de son choix : soit les arts plastiques et/ou la musique. Ces deux options devront être offertes dans toutes les écoles francophones du Nouveau-Brunswick.

2.2.3 Relation entre la démarche pédagogique et le processus d'apprentissage

A. Définition de l'apprentissage

Dans le programme d'éducation musicale, l'apprentissage est conçu comme un processus où l'élève acquiert une nouvelle connaissance de lui-même et modifie ses anciennes perceptions. Le but premier est donc de générer de nouveaux apprentissages. Tout au long du processus, l'élève regroupe les informations similaires dans une structure bien définie pour leur donner un sens. Il chemine donc du connu à l'inconnu pour arriver à un nouveau connu, réalisant ainsi des apprentissages fiables, durables et transférables.

La relation entre la démarche d'enseignement et le processus d'apprentissage			
Démarche d'enseignement (Rôle de l'enseignant)	Préparation	Réalisation	Intégration
	Identifier les résultats d'apprentissage Formuler une intention d'activité complexe pour éveiller le questionnement tenant compte des antécédents des élèves Sélectionner des stratégies d'enseignement et des activités d'apprentissage permettant le transfert de connaissances Choisir du matériel, des outils et d'autres ressources Anticiper des problèmes et formuler des alternatives	Faire la mise en situation et actualiser l'intention Utiliser des stratégies d'enseignement, démarches, matériels, outils et autres ressources Faire découvrir à l'élève diverse stratégies d'apprentissage Faire l'évaluation formative en cours d'apprentissage Faire l'évaluation sommative des apprentissage Assurer le transfert de connaissances chez l'élève	Analyser la démarche et les stratégies utilisées Faire l'objectivation du vécu de la situation par rapport aux savoir-être (attitudes), aux savoir-faire (habiletés) et aux savoirs (connaissances) Prendre conscience des progrès accomplis et de ce qu'il reste à accomplir Formuler de nouveaux défis
Processus d'apprentissage (Rôle de l'élève)	Préparation	Réalisation	Intégration
	Prendre conscience des résultats d'apprentissage et des activités proposées Prendre conscience de ses connaissances antérieures Objectiver le déséquilibre cognitif (questionnement), anticiper des solutions et établir ses buts personnels Élaborer un plan et sélectionner des stratégies d'apprentissage Choisir du matériel, des outils et d'autres ressources	Sélectionner et utiliser des stratégies pour réaliser les activités d'apprentissage Proposer et appliquer des solutions aux problèmes rencontrés Faire la cueillette et le traitement des données Analyser des données Communiquer l'analyse des résultats	Faire l'objectivation de ce qui a été appris Décontextualiser et recontextualiser ses savoirs Faire le transfert des connaissances Évaluer la démarche et les stratégies utilisées Faire l'objectivation et l'évaluation du vécu de la situation par rapport aux savoir-être (attitudes), aux savoir-faire (habiletés) et aux savoirs (connaissances) Prendre conscience des progrès accomplis et de ce qu'il reste à accomplir Formuler de nouveaux défis et identifier de nouvelles questions

Note : Il y a interdépendance entre les différents éléments de la démarche d'enseignement et du processus d'apprentissage ; leur déroulement n'est pas linéaire

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE					
Intériorisation d'un ou de plusieurs concepts musicaux					
Connu		Inconnu		Nouveau connu	
Rôle de l'élève	Rôle de l'enseignant	Rôle de l'élève	Rôle de l'enseignant	Rôle de l'élève	Rôle de l'enseignant
1. Mode exploratoire					
<ul style="list-style-type: none"> • porte attention • est réceptif et disponible • fait appel à ses différentes mémoires 	<ul style="list-style-type: none"> • éveille • suscite le vécu • questionne : rappel • motive et met en confiance 	<ul style="list-style-type: none"> • observe • invite • explore • s'exprime par le mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • modèle • choisit des exemples concrets et simples illustrant le concept musical • questionne : « Montre-le-moi » 	<ul style="list-style-type: none"> • évalue • analyse • synthèse • fait des liens • devient autonome 	<ul style="list-style-type: none"> • guide • questionne : encourage l'analyse, l'évaluation et la synthèse • choisit des exemples variés du répertoire musical
2. Mode iconique					
		<ul style="list-style-type: none"> • découvre • teste des hypothèses • s'exprime par l'imagerie mentale ou l'image visuelle (icône) 	<ul style="list-style-type: none"> • guide • choisit des exemples plus complexes illustrant le concept musical • questionne : « Décris-le-moi » 		
3. Mode symbolique					
		<ul style="list-style-type: none"> • associe les icônes aux symboles musicaux • associe la musique entendue à la notation musicale • généralise 	<ul style="list-style-type: none"> • guide • introduit les symboles musicaux • choisit des exemples plus complexes illustrant le concept musical • encourage l'autonomie musicale 		
Activités musicales					
<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Appréciation 		<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Appréciation • Création 		<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Appréciation • Création 	

L'apprentissage musical se réalisera si toutes les composantes du modèle sont considérées. Il se déroule en forme de spirale suivant une séquence déterminée par l'expérience de l'élève. L'apprentissage comprend toutes les composantes de l'activité musicale, c'est-à-dire, le contexte (exemple), le contenu (concept), la forme d'expression (interprétation, création, appréciation), les modes de représentation des connaissances (exploratoire, iconique et symbolique) et les stratégies cognitives. Toutes ces composantes, en interaction continue entre elles et en conjonction avec le champ perceptif de l'élève, activent le processus d'apprentissage. Si le musicien éducateur considère ces forces interactives complexes, le résultat sera de générer de nouveaux apprentissages.

2.2.4 Évaluation des apprentissages

A. Définition et composantes de l'évaluation

Évaluer, c'est déterminer dans quelle mesure l'élève maîtrise les résultats d'apprentissage prescrits au programme. C'est donner une signification aux performances de l'élève ; c'est porter un jugement de valeur sur ce que l'élève est en mesure de démontrer en matière d'habiletés, de connaissances et d'attitudes. L'évaluation des apprentissages n'est donc pas une tâche nouvelle. L'enseignant, dans l'exercice de ses fonctions, évalue constamment.

L'évaluation ne constitue pas une fin en soi : elle est plutôt un outil puissant pour mieux enseigner et mieux apprendre. Elle guide l'enseignant et l'élève dans leur perception commune de ce qui est considéré comme important et profitable à apprendre, tant au niveau des contenus ou des instruments conceptuels nécessaires pour les maîtriser.

Deux types d'évaluation sont reconnus : l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Ils ont des rôles différents et ont lieu à des moments différents.

L'évaluation formative est une démarche orientée vers une intervention pédagogique immédiate auprès de l'élève en vue d'assurer une progression constante de ses apprentissages de l'élève sur une base continue. Cependant, toutes les données recueillies ne sont pas nécessairement cumulables vu que l'élève est en cours d'apprentissage et a droit à l'erreur.

L'évaluation sommative est une évaluation qui permet de juger du degré de maîtrise des résultats d'apprentissage visés à la fin d'une étape ou d'un programme d'études ; elle entraîne des décisions relatives à la promotion ou à la certification. L'évaluation sommative permet de porter un jugement quant à la capacité de l'élève à transférer ses connaissances dans des situations nouvelles.

Le tableau de la page suivante tente de répondre à quelques grandes questions concernant l'évaluation des apprentissages à partir des deux types d'évaluation couramment utilisés dans la salle de classe : l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

En prévision des évaluations sommatives, évaluations que l'enseignant prépare rigoureusement avec ses élèves, il devrait discuter avec eux des connaissances qui seront évaluées et du degré de maîtrise atteint à l'égard de ces dernières.

Les composantes de l'évaluation

Démarche évaluative	Évaluation formative	Évaluation sommative
INTENTION (Pourquoi ?)	<ul style="list-style-type: none"> découvrir les forces et les faiblesses de l'élève dans le but de l'aider dans son cheminement vérifier le degré d'atteinte de résultats d'apprentissage informer l'élève de sa progression objectivation cognitive objectivation métacognitive améliorer l'enseignement et l'apprentissage 	<p>informer l'élève, l'enseignant, les parents, les administrateurs et les autres intervenants du degré d'atteinte des résultats d'apprentissage, d'une partie terminale ou de l'ensemble du programme d'études</p> <p>informer l'enseignant et les administrateurs de la qualité du programme d'études</p>
OBJET D'ÉVALUATION (Quoi ?)	<ul style="list-style-type: none"> des attitudes, des habiletés et des connaissances visées par les résultats d'apprentissage du programme des stratégies des démarches des conditions d'apprentissage et d'enseignement 	<p>vérifier le degré d'atteinte des résultats d'apprentissage d'une partie terminale, d'un programme d'études ou de l'ensemble du programme</p>
MOMENT D'ÉVALUATION (Quand ?)	<ul style="list-style-type: none"> avant l'enseignement comme diagnostic pendant l'apprentissage après l'étape 	<p>à la fin d'une étape</p> <p>à la fin de l'année scolaire</p>
MESURE (Comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> grilles d'observations ou d'analyse questionnaires oraux et écrits échelles d'évaluation descriptive échelles d'attitudes entrevues individuelles fiches d'auto-évaluation tâches pratiques dossier d'apprentissage (portfolio) journal de bord rapports de visites éducatives, conférenciers travaux de recherches résumés et critiques de l'actualité jeu instrumental chant 	<p>tests et examens</p> <p>dossier d'apprentissage (portfolio)</p> <p>tâches pratiques</p> <p>enregistrements audio/vidéo</p> <p>questionnaires oraux et écrits</p> <p>projets de lecture et d'écriture</p> <p>travaux de recherches</p> <p>jeu instrumental</p> <p>chant</p>
MESURE (Qui ?)	<ul style="list-style-type: none"> enseignant élève élève et enseignant élève et pairs Ministère parents 	<p>enseignant</p> <p>Ministère</p>
JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> évaluer la compétence de l'élève tout au long de son apprentissage évaluer les conditions d'enseignement et d'apprentissage 	<p>évaluer la compétence de l'élève à la fin d'une étape ou à la fin d'une année scolaire</p> <p>évaluer le programme d'études</p>
DÉCISION ACTION	<ul style="list-style-type: none"> proposer un nouveau plan de travail à l'élève prescrire à l'élève des activités correctives, de consolidation ou d'enrichissement rencontrer les parents afin de leur proposer des moyens d'intervention poursuivre ou modifier l'enseignement 	<p>confirmer ou sanctionner les acquis</p> <p>orienter l'élève</p> <p>classer les élèves</p> <p>promouvoir et certifier l'élève</p> <p>rectifier le programme d'études au besoin</p>

•BIBLIOGRAPHIE

- Abeles, H., Hoffer, C., et Klotman, R. (1994). Foundations of Music Education. Toronto : Maxwell MacMillan, Canada.
- Barth, B.M. (1993). Le savoir en construction : former à une pédagogie de la compréhension. Paris : Ed. Retz.
- Bergethon, B., Boardman, E., et Montgomery, J. (1997). Musical Growth in the Elementary School. Montréal, Qc : Harcourt Brace College Pub.
- Bigge, M., et Shermis, S. (1992). Learning Theories for Teachers. New York : Harper Collins Publishers.
- Boardman, E., Pautz, M., Andress, B., et Willman, F. (1988). Holt Music. Toronto : Holt, Rinehart and Winston Pub.
- Boardman, E. (1988-1989). The Generative Theory of Musical Learning : Parts I, II, III. General Music Today, Fall, Winter, Spring.
- Boardman, E. (ed.) (1989). Dimensions of Musical Thinking. Reston, VA : Music Educators National Conference.
- Boardman, E. (1996). Fifty Years of Elementary General Music : One Person's Perspective. Communication présentée à Kansas City, MO : Music Educators National Conference.
- Boyle, D., et Radocy, R. (1987). Measurement and Evaluation of Musical Experiences. New York : Shirner Books.

Brummet, V., et Haywood, J. (1997). Authentic Assesment in School Music. General Music Today, II (1), 4 - 10.

Bruner, J. (1966). Toward a Theory of Instruction. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Bruner, J. (1990). Acts of Meaning. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Bruner, J. (1996). The Culture of Education. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Claxton, G. (1988). Growth Points in Cognition. London : Routledge Pub.

Colwell, R. (ed). 1991. Basic Concepts in Music Education II. Niwot, CO ; University Press of Colorado.

Conseil supérieur de l'éducation (1988). L'éducation artistique à l'école, Avis au ministre de l'Éducation. Gouvernement du Québec.

Dubé, L. (1994). Psychologie de l'apprentissage. Québec, Qc : Presses de l'Université du Québec.

Elliott, D. (1995). Music Matters : A New Philosophy of Music Education. New York : Oxford University Press.

Gardner, H. (1983). Frames of Mind. New York : Basic Books.

Growing up Complete : The Imperative for Music Education. (1991). Rapport présenté à la National Commission on Music Education, Reston, VA : Music Educators National Conference.

Legendre, R. (1993). Dictionnaire actuel de l'éducation, (2^e édition). Montréal : Guérin.

Lehman, P. (1990). Music in Today's Schools : Rationale and Commentary. Reston, VA : Music Educators National Conference.

Levi, A.W., et Smith, R. (1991). Art Education : a Critical Necessity. Urbana, IL. : University of Illinois Press.

McLaughlin, J. (ed.) (1988). Toward a New Era in Arts Education. New York : American Council for the Arts.

MEBC (1996). Musique de la 8^e à la 10^e année. Vancouver, C.-B..

MENB (1995). Excellence en éducation : l'école primaire. Fredericton, N.-B.

MENB (1995). Vers une école primaire renouvelée : référentiel de mise en oeuvre. Fredericton, N.-B.

MENB (1995). Programme d'études Sciences au primaire (provisoire). Fredericton, N.-B.

MENB (1996). Programme d'études des arts plastiques - 9^e année (provisoire). Fredericton, N.-B.

MENB (1996). Programme de français au primaire. Fredericton, N.-B.

MENB (1996). Vers une école primaire renouvelée : Le nouveau quotidien de l'école primaire. Fredericton, N.-B.

MEO (1995). Le programme d'études commun : politiques et résultats d'apprentissage de la 1^{re} à la 9^e année. Toronto, Ont.

MEQ (1988). Éléments de docimologie, fascicule 4 : l'évaluation sommative. Québec, Qc : Publications du Québec.

- MEQ (1988). Éléments de docimologie : l'évaluation formative. Québec, Qc : Publications du Québec.
- MEQ (1996). Programmes d'études Musique 1^{re} et 2^e secondaire. Québec, Qc.
- Nouveau-Brunswick (1993). La mission de l'éducation publique au Nouveau-Brunswick. Fredericton, N.-B.
- Paquette, C. et al (1984). Des pratiques évaluatives. Victoriaville, Qc : Éditions NHP.
- Reimer, B. (1976). Une philosophie de l'éducation musicale. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Reimer, B. et Wright, J. (1992). On the Nature of Musical Experience. Niwot, CO : University Press of Colorado.
- Smith, R. et Simpson, A. (ed.) (1990). Asthetics and Arts Education. Urbana, IL. : University of Illinois Press.
- Stauffer, S. (ed.) (1995). Toward Tomorrow : New Visions for General Music. Reston, VA : Music Educators National Conference.
- Tardif, J. (1992). Pour un enseignement stratégique. Montréal, Qc : Éditions Logiques.
- West, C.I., Farmer, T.A., et Wolff, P.M. (1991). Instructional Design. New York : Prentice-Hall Pub.
- Why We Need the Arts (1988). Communication présentée à l'American Council for the Arts, New York, NY.